

PLAN D'AFFECTATION DU SOL COMMUNAL

PLAN DE LOCALITÉ

MODIFICATIONS DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE DU 30 MARS AU 03 MAI 2021

SEUL LES ELEMENTS MODIFIES (EN ROUGE) SONT SOUMIS A L'ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE

Dossier n° 2120

Version du [\(emphase publique emp1\)](#) 31.03.2023

PLANEL LAUSANNE

Approuvé par la Municipalité Tannay, le _____

Secrétaire

Soumis à l'enquête publique du _____ au _____

Au nom de la Municipalité Tannay, le _____

Secrétaire

Adopté par le Conseil communal Tannay, le _____

Président

Secrétaire

Approuvé par le Département cantonal du Canton de Vaud Lausanne, le _____

La Châffe du Département

Entré en vigueur le _____

LEGENDE

GENERALITES

- Coordonnées géographiques moyennes: 2'501'900 / 112'28'00
- Limite des territoires communaux voisins
- Limite du territoire communal
- Construction existante

AFFECTATIONS

- Zone centrale 15 LAT A / Aire de mouvement
- Zone centrale 15 LAT A / Aire de délagement
- Zone centrale 15 LAT B
- Zone centrale 15 LAT C
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT A / Aire de délagement du lac
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT B / Aire de mouvement**
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT A
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT B**
- Zone de verdure 15 LAT
- Zone de desserte 15 LAT**
- Zone de desserte 16 LAT
- Zone ferroviaire 15 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Aire forestière 15 LAT - Isaire indicative / Isaire constatée (26.10.2010)

MESURES DE CONSTRUCTION

- Limite des constructions en Isaire de forêt
- Limite des constructions liés au danger d'inondations (IND)
- Parcelle concernée par la garantie de la disponibilité des terrains à bâtir

MESURES DE PROTECTION

- Secteur de protection de site bâti 17 LAT
- Espace réservé aux eaux et aux étiendues d'eau (OEau, art. 41a et 41b)
- Objets du patrimoine bâti (construction protégée / objet protégé) - note 2 au recensement architectural
- Objets du patrimoine bâti (construction protégée / objet protégé) - note 3 au recensement architectural
- Objets du patrimoine bâti (construction protégée / objet protégé) - note 4 au recensement architectural
- Région archéologique - n° d'identification
- Périmètre ISOZ - n° de recensement et n° d'identification
- Secteur de restrictions liés aux dangers naturels A - glissements de terrain permanents (GRP)
- Secteur de restrictions liés aux dangers naturels B - inondations (IND)
- Périmètre d'intervention d'entretien et du dépôt de neige
- Mur ancien**

MESURES D'EQUIPEMENT

- Chemin de randonnée pédestre
- Itinéraires de mobilité douce - n° de recensement
- Itinéraire Suisse/Mobilité à vélo

